COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le 23 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 14 Nombre de procurations : 1

<u>PRESENTS</u>: MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. MME SANFILIPPO Patricia. M MERCADES Jean. MME CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara

EXCUSES AVEC POUVOIR: MME BLANOT Arielle à Josie LACROIX

Secrétaire de séance : Josie LACROIX

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2021 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés, le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Sous la présidence de Mme Dorothée ZABOROWSKI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat 2020	768 097.54 €	1 001 261.20€	233 163.66 €
Prévisions budgétaires :	Résultat antérieur reporté			80 000.00 €
1 033 698.08 €	Résultat à affecter			+ 313 163.66 €
Investissement	Résultat 2020	247 745.48 €	585 411.12 €	337 665.64 €
Prévisions budgétaires :	Résultat antérieur reporté			+ 136 087.58 €
1 370 732.69 €	Résultat de clôture			473 753.22 €

3. OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 du Budget communal d'un montant de 313 163.66 € de la manière suivante :

Fonctionnement – Recettes

Article 002 - Report en fonctionnement : + 100 000.00 €

Investissement – Recettes

Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 213 163.66 €

4. OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le département de l'Isère, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15.90 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il conviendrait de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33.05%, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 17.15% et du taux 2020 du département, soit 15.90 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale, le taux pour l'année 2020 était de 45.00 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, bien que l'Etat 1259 COM établi par les services fiscaux ne nous soit pas encore notifié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière	Taux 2021	
sur les Propriétés Bâties	33.15 % (augmentation)	
Sur les Propriétés non Bâties	45.00 % (maintien)	

5. OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget principal présenté par Madame le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement

Le Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

- > 952 060.00 € en section de fonctionnement
- > 1 351 485.88 € en section d'investissement

6. OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE 2020

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés, le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2020

Sous la présidence de Mme Dorothée ZABOROWSKI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe 2020, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat 2020	6 785.70 €	14 322.51 €	7 536.81 €
Prévisions budgétaires : 44 044.37 €	Résultat antérieur reporté			+ 28 759.37 €
	Résultat à affecter			+ 36 296.18 €
Investissement	Résultat 2020	5 684.01 €	21 044.79 €	+ 15 360.78 €
Prévisions budgétaires :	Résultat antérieur reporté			- 15 430.09 €
33 324.46 €	Résultat de clôture			- 69.31€

8. OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 d'un montant de 36 296.18 € du Budget Annexe de la manière suivante :

Investissement – Recettes

Article 1068 – Excédent d'investissement reporté : 10 000.00 €

Fonctionnement –Recettes

Article 002 — Excédent de Fonctionnement reporté 26 296.18 €

9. OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe présenté par Madame le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif du budget annexe pour l'exercice 2020 :

-au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement

Le Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

- > 41 681.18 € en section de fonctionnement
- > 20 615.00 € en section d'investissement

10. INFORMATIONS DIVERSES

• Commission fleurissement : achat de plants et plantation prévue le jeudi 29/04/2021

Commission communication :

- Règle de modération des commentaires sur facebook charte des élus
- Vidéo de la commune par drone voir les différentes propositions

Commission école :

- chasse aux œufs le 2 avril 2021 terrain multisport
- rencontre des enseignants pour organiser des journées d'action + sport sur le city
- OVIV: ouverture d'une semaine pendant les vacances de Pâques mise en place d'une navette pour prendre les enfants au foyer ainsi que les mercredis
- Village propre : Nettoyage du village le 3 avril

Plan de ville MEDIA PLUS

Modification de l'emplacement du mobilier urbain sur le terrain super U

L'ordre du jour épuisé, Dorothée ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 22h30